

2014

www.fifpl.fr

fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

rapport d'activité

Présentation générale	3
Panorama général	6
Section CADRE DE VIE	12
Section JURIDIQUE	16
Section SANTÉ	20
Section TECHNIQUE	24
Les FONDS SPÉCIFIQUES	28
Perspectives 2015	32
Fonctionnement du FIFPL	34
Liste des membres du Conseil de gestion du FIFPL	38

Mot du Président



L'année 2014 a été une année exceptionnelle pour le FIF PL. Tous nos indicateurs sont à la hausse : nous avons pris en charge plus de 120 000 professionnels libéraux en 2014, ce qui représente près de 3 millions d'heures de formation professionnelle continue. Nous avons aussi à la fois relevé le plafond de nos prises en charge et étendu notre champ d'intervention avec des possibilités de prises en charge plus variées.

Ceci a été rendu possible grâce au relèvement du montant de la Contribution à la formation professionnelle en 2012.

Le FIF PL a ainsi pu mieux répondre aux besoins des professionnels libéraux dans leur démarche de formation professionnelle continue pour les aider à actualiser et étendre leurs savoirs et compétences professionnelles.

Cette dynamique s'est traduite par une forte croissance du montant de nos engagements, qui a dépassé celui de la collecte. Nous avons voulu accompagner cette demande, en faisant appel à nos fonds de réserve, car d'une part, le contexte économique actuel, et, d'autre part, les évolutions des obligations réglementaires pour certaines professions, exigeaient qu'un effort soit fait.

Pour autant, et alors que les demandes de prise en charge se maintiennent à un niveau élevé en 2015, le réalisme budgétaire nous conduit à donner la priorité aux formations cœur de métier pour contenir la dépense dans la limite de la collecte pour cette année.

Les choix et les orientations qui guident l'action de notre fonds de formation sont établis par les représentants des organisations professionnelles, membres de l'UNAPL, dans le cadre des différentes sections, et du Conseil de gestion.

Ce rapport d'activité, plus illustré et, pour la première fois commenté, vous permettra de toucher la réalité de l'action du FIF PL, et de ses équipes, élues et salariées, à qui je souhaite rendre hommage.

Bonne lecture !

Stéphane FANTUZ
Président du FIF PL



POUR LES LIBÉRAUX, PAR LES LIBÉRAUX

En un peu plus de vingt ans, le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux, FIF PL, est devenu le dispositif incontournable du financement de la formation continue des professionnels libéraux.

Le FIF PL permet aux professionnels libéraux de faire prendre en charge tout ou partie de leurs frais de formation continue, à l'image de ce que font les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) pour les salariés. Le FIF PL s'adresse à tous les professionnels libéraux, à l'exception des médecins qui ont leur propre fonds de formation. Plus précisément, les bénéficiaires du FIF PL sont l'ensemble des travailleurs indépendants membres des professions libérales et qui exercent en entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire (Travailleurs non salariés). Ils doivent par ailleurs être inscrits à l'Urssaf en tant que travailleurs indépendants, être inscrits sous un code NAF dépendant du FIF PL et ne pas être inscrits au Répertoire des métiers.

Un large panel de formations pris en charge

Le FIF PL finance désormais deux types de formations. Le premier, et le plus connu, dépend de chaque profession (sur les fonds dits « à gérer de la profession ») et porte sur des thèmes prioritaires déterminés par les instances représentatives de chacune des professions. Depuis 2013, le second relève d'un budget mutualisé (dit « fonds spécifiques ») et permet de prendre en charge des actions de formations de longue durée, des démarches de VAE (valorisation des acquis de l'expérience), la participation à des jurys d'examen, des bilans de compétences, etc. La variété et la pertinence des formations ainsi financées ont permis un succès croissant du FIF PL au sein des quatre grandes familles de professions libérales qui le composent (cadre de vie, juridique, santé, technique).

Mutualisation entre professionnels libéraux

Le FIF PL s'appuie sur une collecte annuelle de près de 55 millions d'euros abondée par la Contribution à la formation professionnelle (CFP) acquittée par les plus de 500 000 professionnels libéraux.

En contrepartie, pour une cotisation annuelle de 93 euros en 2014, tout professionnel libéral peut bénéficier d'une participation au financement de sa formation continue importante : jusqu'à 1750 euros de prise en charge pour les formations annuelles dans certaines professions et jusqu'à 3000 euros pour les formations de longue durée en 2014.

Ceci est rendu possible grâce à la mutualisation des fonds entre professions libérales opérées au sein du FIF PL. Le FIF PL est ainsi en capacité d'accompagner la mobilisation, toujours plus grande de la part des professionnels libéraux, voire de l'obligation pour certains d'entre eux, de s'engager dans une démarche de formation profes-



sionnelle continue. Une démarche centrale pour toutes les professions libérales qui tirent leur légitimité de l'excellence de leurs compétences et de leurs savoirs qu'il est crucial de maintenir.

Créé à l'initiative de l'UNAPL

Jusqu'aux années quatre-vingt-dix, la formation continue était de la compétence de chaque profession. Or seule une partie d'entre elles avaient pu mettre en place des mécanismes de financement.

Financés sur leurs fonds propres, à l'exception de certaines professions de santé qui bénéficiaient des fonds provenant de l'Assurance maladie, les dispositifs en place ont vite montré leurs limites.

La loi du 31 décembre 1991 sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux, a constitué une étape décisive. Elle a créé l'obligation pour chaque professionnel libéral de s'acquitter de la Contribution à la formation professionnelle (CFP). Ce texte a permis d'institutionnaliser un mode de financement pérenne.

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) a alors saisi cette opportunité pour créer le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF PL). L'arrêté ministériel du 17 mars 1993, publié au Journal officiel le 25 mars suivant, est son acte de naissance officiel.

Cette initiative a permis aux professions libérales de disposer d'un organisme spécifique, leur évitant

ainsi d'être rattachées à un fonds commun à l'ensemble des travailleurs non-salariés. Une situation qui leur permet de gérer et de piloter eux-mêmes aux destinées de ce fonds et de l'adapter aux besoins des professionnels libéraux.

À ce titre, ce sont les représentants des professions libérales, aidés par les services, qui pilotent le FIF PL avec le souci constant d'en améliorer le fonctionnement et d'offrir un service toujours plus efficace à leurs confrères.

UNE GOUVERNANCE PROFESSIONNELLE TRANSPARENTE

Pilotage par les professionnels libéraux

La gouvernance du FIF PL répond à une exigence démocratique qui cherche à allier logique collective et respect des particularités de chaque famille professionnelle libérale. Le FIF PL est ainsi directement piloté par les représentants des professionnels libéraux. La structuration de ses instances et le fonctionnement quotidien de l'organisme le prouvent. Le Conseil de gestion, le Bureau et les sections qui gèrent l'activité du FIF PL sont composés de représentants des différentes professions libérales, soit désignés par l'UNAPL soit directement élus parmi les représentants des organismes syndicaux adhérents à l'UNAPL (voir également la composition et attribution des instances du FIF PL en fin de document). Toutes les décisions spécifiques aux professions (détermination annuelle des thèmes prioritaires de formation, fixation des plafonds de prise en charge, validation des dossiers de demandes de prise en charge)

font ainsi l'objet d'avis de leurs représentants au sein des sections avant d'être validées par le Bureau et entérinées par le Conseil de gestion.

Chaque profession a également la possibilité de choisir chaque année sa stratégie de prise en charge en privilégiant, dans le cadre du budget qui lui est alloué au prorata de ses effectifs, soit le nombre de professionnels pris en charge, soit le montant de la prise en charge de chaque formation. C'est pourquoi le plafond de prise en charge a varié en 2014 de 1200 à 1750 euros selon les professions.

Toutes les décisions sur des sujets collectifs qui touchent plusieurs ou toutes les professions libérales sont, elles, examinées et prises par le Conseil de gestion et le Bureau. Là encore, le pilotage du FIF PL et de ses actions est aux mains des professionnels concernés et de leurs représentants, ce qui lui évite d'être une machine administrative coupée des attentes et des besoins de ses bénéficiaires.

Encadrement et garanties de transparence

Les fonds en jeu, issus de la contribution des professionnels libéraux eux-mêmes, sont importants (55 millions de collecte en 2014) et exigent une grande transparence dans leur utilisation et leur gestion. Cette transparence est assurée par le jeu démocratique qui prévaut à la désignation de ses instances dirigeantes. Elle est également assurée par l'encadrement réglementaire et les règles comptables que le FIF PL est tenu de respecter et sur lesquels il doit rendre compte. Tous les ans, le FIF PL envoie à la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) l'État statistique et financier (ESF) qui permet de contrôler l'activité et l'emploi des fonds. En outre, les comptes du FIF PL sont annuellement certifiés par un commissaire aux comptes.

PANORAMA GÉNÉRAL en chiffres

MONTANT DES ENGAGEMENTS

+51%*

*+51,49% de 2013 à 2014,
soit 21 507 298 €



HAUSSE GÉNÉRALISÉE



NOMBRES DE DOSSIERS 2014

100 513

CONTRE 90 874 DOSSIERS
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 10,61%

NOMBRES DE STAGIAIRES 2014

126 801

CONTRE 116 941 STAGIAIRES
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 8,43%



2014, UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

PANORAMA GÉNÉRAL

2014 est sans conteste une année exceptionnelle pour le FIF PL, les chiffres l'attestent. Le FIF PL a en effet connu une forte progression de l'ensemble de ses indicateurs clés : plus de dossiers de demandes reçues, plus de professionnels pris en charge, plus de fonds engagés. Ces résultats soulignent avec éclat la nouvelle étape que vient de franchir le FIF PL pour l'accompagnement de tous les professionnels libéraux dans leur démarche de formation continue.

Tous les indicateurs à la hausse

63,27 millions d'euros engagés en 2014, 100 513 dossiers de demande validés, 126 801 professionnels pris en charge ayant bénéficié d'un total de près de 3 millions d'heures de formation continue.

Au-delà des chiffres bruts de l'année 2014, c'est leur forte progression par rapport à ceux de 2013 qui retient l'attention. L'augmentation de 10,61 % du nombre de dossiers engagés et

de 8,43 % du nombre de professionnels libéraux pris en charge montre que le FIF PL répond à une demande croissante du besoin de financement de formations continues de la part des professionnels libéraux. Une demande motivée par les nécessités individuelles, mais aussi, pour de nombreuses professions, une évolution des obligations réglementaires. Tout indique donc que l'année 2014 ne devrait pas être un feu de paille et que les demandes se maintiendront à un haut niveau dans les prochaines années.

Tous les types de formations concernés

La croissance des demandes s'observe pour les formations dites classiques, gérées profession par profession dans le cadre des quatre sections (cadre de vie, juridique, santé, technique) : 93 870 dossiers en 2014 contre 88 365 en 2013, soit une augmentation de +6,23 % ; 114 651 professionnels pris en charge en 2014 contre 109 996, soit un progrès de +4,23 %.

Mais l'évolution est particulièrement spectaculaire pour les actions de formation financées sur les fonds dits « spécifiques » mis en place en 2013 grâce aux ressources nouvelles procurées par

+11%

c'est l'augmentation du nombre de dossiers en 2014

la hausse de la Contribution à la formation professionnelle (CFP). Si à l'heure actuelle ces actions de formation concernent un moins grand nombre de dossiers, leur progression est exponentielle : 6 643 dossiers en 2014 contre 2 509 en 2013, soit une hausse de +164,77 %, ce qui se traduit par

une prise en charge de 12 150 professionnels libéraux en 2014 contre 6 945 en 2013, soit une augmentation là aussi impressionnante de +74,95 %. En termes de montants engagés, la progression est ici de 243,24 % contre 29,53 % pour les formations classiques (lire ci-contre).

Une dynamique qui touche toutes les professions libérales

Les quatre sections (cadre de vie, juridique, santé, technique) connaissent la même évolution positive, les sections cadre de vie et technique étant les plus dynamiques. Les montants engagés en 2014 uniquement au titre des formations financées sur les fonds classiques de chaque section ont en effet été en augmentation de 60,44 % pour les professions du cadre de vie, de 54,30 % pour celles du technique, de 37,16 % pour la section juridique et de 5,92 % pour celle de la santé.

Des prises en charge plus conséquentes

Cette augmentation numérique du nombre de dossiers et de professionnels libéraux s'est combinée en 2014 à une augmentation de la part prise en charge pour chaque formation financée, les plafonds de prise en charge ayant été relevés en 2014.

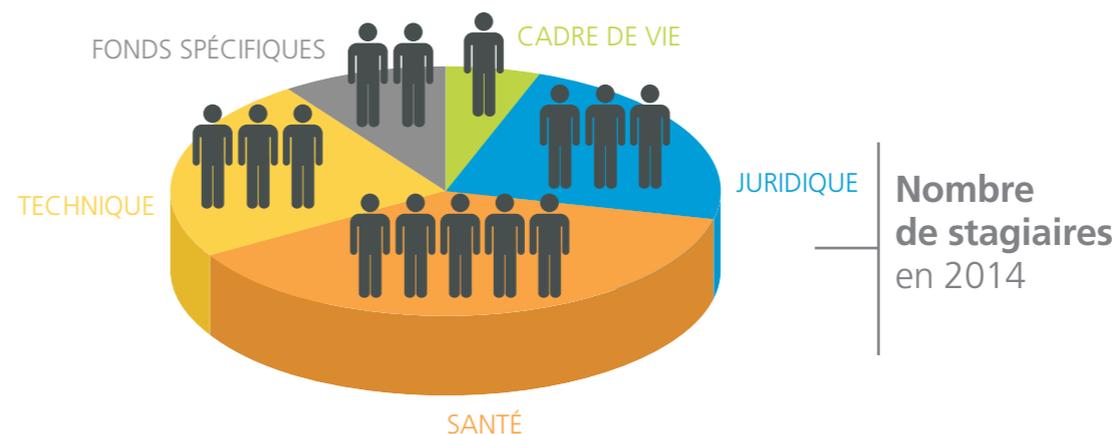
Ainsi, en moyenne, chaque professionnel libéral pris en charge a vu la participation du FIF PL augmenter de près de 40 % en 2014, passant de 357 euros en 2013 à 499 euros en 2014. Il s'agit bien évidemment d'une moyenne. Cette dernière est « dopée » par les nouvelles actions de formations spécifiques telles que les formations de longue durée dont les plafonds de prise en charge étaient de 3 000 euros en 2014.

Ainsi, en 2014, les professionnels libéraux financés pour une formation continue classique ont reçu en moyenne 423 euros, tandis que ceux qui ont sollicité le FIF PL pour une action de formation spécifique, en particulier une formation de longue durée, ont été financés en moyenne à hauteur de 1 212 euros.

Des objectifs doublement atteints

La combinaison de l'augmentation de professionnels pris en charge et d'une prise en charge de chaque formation plus généreuse a fait bondir les montants engagés en 2014 par le FIF PL. Ils sont en effet passés de 41,76 millions d'euros en 2013 à 63,27 millions en 2014, soit une hausse de 51,49 %.

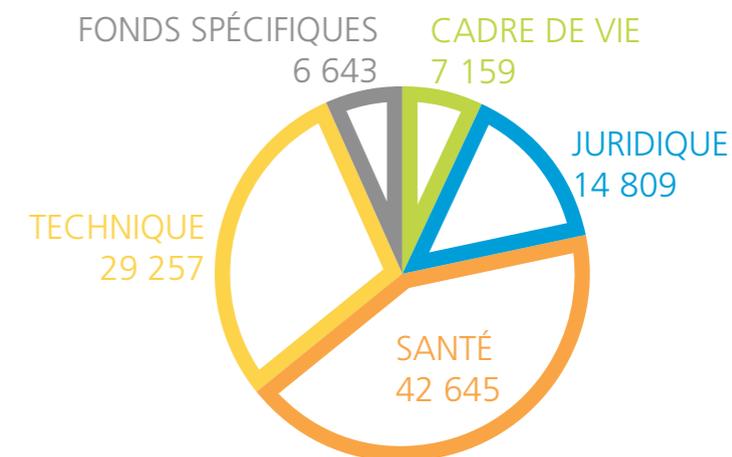
Ce bond en avant valide la stratégie des administrateurs du FIF PL au-delà de leurs espérances. En augmentant les plafonds de prise en charge pour 2014, le FIF PL visait deux objectifs principaux :

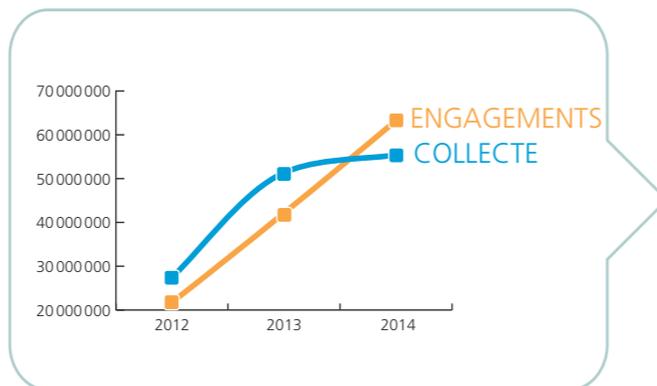


Nombre de dossiers en 2014

- montrer aux professionnels libéraux que les sommes plus importantes collectées suite à l'augmentation de la CFP n'étaient pas thésaurisées par le FIF PL et leur étaient immédiatement redistribuées ;
- souligner l'attractivité du mécanisme de financement pour les professionnels libéraux qui souhaitent se former et ainsi les inciter à solliciter le FIF PL.

Ce double objectif a été atteint au-delà des espérances, la bonne surprise venant surtout de la forte augmentation du nombre de demandes.





+6%

c'est l'augmentation de la collecte en 2014

Un engagement supérieur à la collecte qui impose des choix pour 2015

De son côté, la collecte a augmenté de 6,02 % en 2014 par rapport à 2013, passant de 52,23 millions d'euros à 55,37 millions d'euros (elle était de 27,41 millions d'euros en 2012 avant l'augmentation de la CFP). Les montants engagés en 2014 ont donc été supérieurs de 7,9 millions à la collecte de l'année. Ce « delta » a été pris en charge sur les réserves du FIF PL. Mais pour la pérennité du système, le retour à l'équilibre est nécessaire. Privilégiant le nombre de professionnels libéraux pris en charge à l'augmentation de la part financée pour chaque formation, les administrateurs du FIF PL ont donc choisi de réajuster les plafonds en 2015.

Les fonds spécifiques s'installent dans le paysage

La très forte progression du financement des actions de formation sur fonds spécifiques (+243 % en 2014) est à replacer dans son contexte, à savoir que le FIF PL ne finance les nouvelles thématiques sur fonds spécifiques que depuis 2013. On part donc d'une situation proche de zéro, ce qui explique que l'augmentation du nombre de dossiers observée se traduise par un indicateur en très forte progression. Toutefois, la demande pour ce type d'actions de formation qui répondent à un vrai besoin des professionnels libéraux devrait se maintenir. Les formations de longue durée, les VAE (Validation des acquis de l'expérience) et les diplômes qualifiant interne à une profession, les bilans de compétences, les formations de conversion ou encore les participations à un jury d'examen ou de VAE ont de beaux jours devant eux et devraient continuer à animer l'activité du FIF PL.



SECTIONS

CADRE DE VIE
JURIDIQUE
SANTÉ
TECHNIQUE

SECTION CADRE DE VIE en chiffres

**MONTANT
DES ENGAGEMENTS**

+60%*

*+60,44% de 2013 à 2014,
soit 3 637 341,94 €



FORTE HAUSSE



**NOMBRE
DE DOSSIERS 2014**

7 159

CONTRE 5 406 DOSSIERS
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 32,43%

**NOMBRE
DE STAGIAIRES 2014**

7 191

CONTRE 5 404 STAGIAIRES
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 33,07%



SECTION CADRE DE VIE

Section CADRE DE VIE

Architectes
Architectes d'Intérieur
Economistes de la Construction
Essais et Analyses Techniques
Experts Agricoles,
Fonciers et Immobiliers
Géomètres-Experts
Gestion du Patrimoine Culturel
Gestion du Patrimoine Naturel
Guides-Conférenciers
Ingénierie et Etudes Techniques

Les principales évolutions

Les professions libérales rattachées à la section cadre de vie ont vu les montants engagés par le FIF PL pour la formation continue de leurs membres passer de 2,27 millions d'euros en 2013 à 3,64 millions en 2014, soit une progression de 60,44 %, uniquement pour les formations classiques. La section cadre de vie a ainsi engagé 7,49 % des budgets gérés directement par les professions.

Ce ne sont pas moins de 7 191 professionnels libéraux qui ont été accompagnés dans leur démarche de formation continue, soit une progression de 33 % par rapport à l'année 2013. Dans cette section, le nombre de dossiers présentés et le nombre de professionnels pris en charge sont très proches (respectivement 7 159 et 7 191), ce qui traduit une démarche quasi exclusivement individuelle (et non collective) de formation continue. En matière d'actions de formation financées par les fonds spécifiques, les montants engagés en 2014 s'élèvent à 608 952 euros. Ce sont les formations de longue durée, les bilans de compétences et les formations de conversion qui ont connu le plus de succès (respectivement 476 980 euros, 58 860 euros et 57 740 euros engagés).

Les professions concernées

La section cadre de vie regroupe 10 professions (codes NAF). Rappelons que ce sont des représentants de ces professions, issus des syndicats du secteur adhérent à l'UNAPL, qui siègent à la section et qui valident ou non les demandes de prise en charge des formations (sauf pour certaines actions de formation prises en charge sur les fonds spécifiques). Cette section regroupe les architectes ; les architectes d'intérieur ;

les économistes de la construction ; les experts agricoles fonciers et immobiliers ; les géomètres-experts ; les professionnels de l'ingénierie et des études techniques ; de ceux des essais et des analyses techniques ; mais aussi les guides-conférenciers ; les conservateurs-restaurateurs et les gestionnaires du patrimoine naturel.

Les formations remarquées

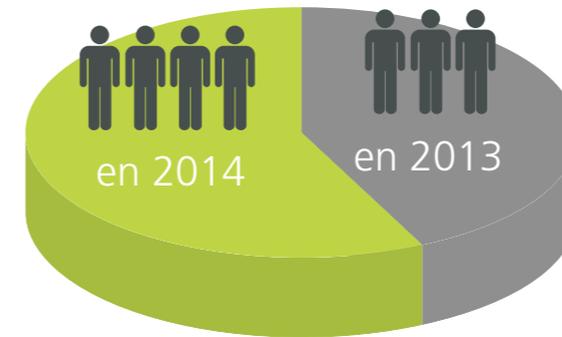
La section cadre de vie a financé tout ou partie de plus de 200 formations différentes en 2014.

200
formations
différentes

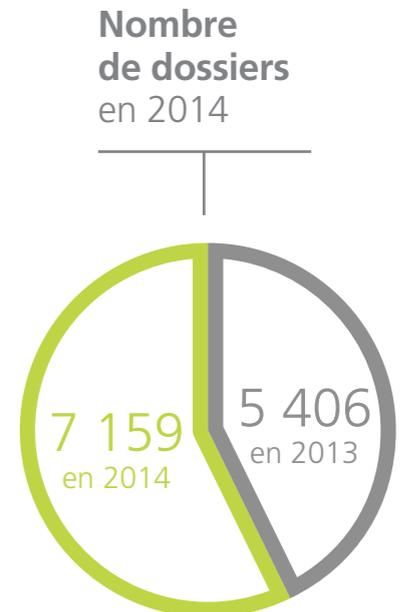
Chacune d'elles a concerné d'un à plusieurs centaines de membres de la profession. Dans les professions en rapport avec le bâtiment, les thématiques relatives à l'accessibilité des locaux, mais aussi au développement durable et aux économies d'énergie ont rencontré un certain succès. Ces deux thématiques sont en effet d'actualité, l'encadrement réglementaire se faisant de plus en plus pressant,

surtout en termes d'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap ou de normes environnementales. Le FIF PL a ainsi financé la formation de 525 professionnels sur le mode d'emploi de l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée). Et plus largement, l'actualisation des techniques professionnelles et des compétences de "cœur de métier", la formation et le perfectionnement à la CAO (conception assistée par ordinateur) et à la DAO (dessin assisté par ordinateur), les mises à niveau réglementaires... sont autant de thématiques de formation continue demandées par les architectes, les architectes d'intérieur, ou encore les économistes de la construction. La demande de formations sur l'environnement réglementaire est également prégnante dans les professions d'expert agricole foncier et immobilier, les géomètres. En parlant de juridique, les formations en droit social sont également prisées, en particulier chez les professionnels libéraux de secteurs créateurs d'emplois comme les géomètres-experts. Les demandes de formation en lien avec l'informatique professionnelle se rencontrent dans quasiment toutes les professions de la section, tout comme celles relatives aux méthodologies de gestion de projet. Parmi les formations, on trouve également des sessions sur le développement commercial et la constitution de portefeuilles

NOMBRE DE DOSSIERS 2014	NOMBRE DE DOSSIERS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	NOMBRE DE STAGIAIRES 2014	NOMBRE DE STAGIAIRES 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	MONTANT ENGAGEMENTS 2014	MONTANT ENGAGEMENTS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013
7 159	5 406	+32,43%	7 191	5 404	+33,07%	3 637 341,94	2 267 115,04	+60,44%



Nombre de stagiaires en 2014



Nombre de dossiers en 2014

de clientèle. Enfin, certains intitulés donnent de la visibilité, y compris en matière de formation continue, à l'émergence des auto-entrepreneurs. L'importance des effectifs regroupés sous les intitulés « autres formations non prioritaires » montre aussi la capacité des administrateurs du FIF PL à accompagner leurs confrères au-delà des thématiques qu'ils ont identifiées comme étant prioritaires. Là encore, le FIF PL a pour volonté de rester à l'écoute et de montrer une

réelle souplesse de fonctionnement. Les dizaines d'intitulés de formations financées par le FIF PL illustrent parfaitement la diversité des situations auxquelles les professionnels libéraux doivent répondre. Mais elles soulignent parfaitement le rôle complexe et subtil de ces professions : à la fois dépositaire d'une expertise et d'un haut niveau de technicité, elles sont souvent à l'interface entre l'accumulation des exigences réglementaires et les citoyens, que

ce soit dans leur sphère personnelle ou professionnelle. Ces intitulés de formation montrent également que nombre de professions libérales ne sont plus exercées en solitaire et qu'il s'agit d'organiser, de structurer le travail d'équipes constitué de confrères libéraux ou de salariés.

SECTION JURIDIQUE en chiffres

**MONTANT
DES ENGAGEMENTS**

+37%*

*+37,16% de 2013 à 2014,
soit 8 246 893,48 €



EN HAUSSE



**NOMBRE
DE DOSSIERS 2014**

14 809

CONTRE 11 422 DOSSIERS
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 29,65%

**NOMBRE
DE STAGIAIRES 2014**

29 098

CONTRE 24 720 STAGIAIRES
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 17,71%



SECTION JURIDIQUE

Section JURIDIQUE

Administrateurs Judiciaires
Avocats
Commissaires-Priseurs
Greffiers
Huissiers de Justice
Mandataires Judiciaires
à la Protection des Majeurs
Notaires

Les principales évolutions

Les professions rattachées à la section juridique ont vu les montants engagés par le FIF PL pour la formation continue de leurs membres passer de 6,01 millions d'euros en 2013 à 8,25 millions en 2014, soit une progression de 37,16 %, uniquement pour les formations classiques. La section juridique a ainsi engagé 17,02 % des budgets gérés directement par les professions.

Ce ne sont pas moins de 29 098 professionnels libéraux accompagnés dans leur démarche de formation continue, soit une progression de 17,71 % par rapport à l'année 2013. Dans cette section, le nombre de dossiers présentés (14 809) et le nombre de professionnels pris en charge (29 098) sont du simple au double, traduisant une démarche de formation collective fortement répandue. En matière d'actions de formation financées par les fonds spécifiques, les montants engagés en 2014 s'élèvent à 508 955 euros. Ce sont les formations de longue durée et les bilans de compétences qui ont connu le plus de succès (respectivement 400 744 euros et 68 794 euros engagés) parmi les professionnels de la section.

Les professions concernées

La section juridique regroupe sept professions (codes NAF). Rappelons que ce sont des représentants de ces professions, issus des syndicats du secteur et membres de l'UNAPL, qui siègent à la section et qui valident ou non les demandes de prise en charge des formations (sauf pour certaines actions de formation prises en charge sur les fonds spécifiques). Cette section regroupe les avocats, les greffiers, les huissiers de justice, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les notaires, les commissaires-priseurs, les admi-

nistrateurs judiciaires, et les autres professions de justice.

Les formations remarquées

La section juridique a financé tout ou partie de plusieurs dizaines de formations en 2014. Chacune d'elles a mobilisé d'un à plusieurs dizaines de membres de la profession. Au titre des fonds spécifiques, 207 professionnels de cette section ont reçu du FIF PL une prise en charge pour une formation de longue durée.

207
professionnels formés pour une formation de longue durée

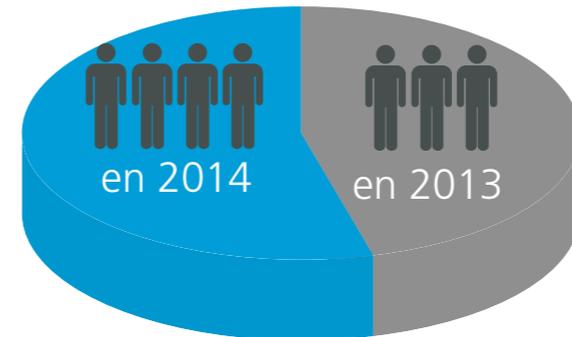
Cela n'étonnera personne, mais les professions juridiques se forment essentiellement... au droit. Les sessions consacrées aux compétences professionnelles forment le socle des formations continues que les représentants des professions au FIF PL ont décidé de prendre en charge (au minimum la moitié des professionnels formés en 2014). Les formations sur l'utilisation de l'informatique et des progiciels sont également récurrentes, tout

comme le sont les formations en langue, signalant l'importance de l'approche internationale de ces professions.

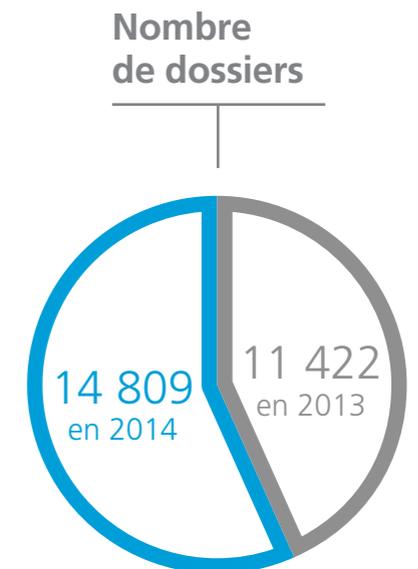
Du côté des avocats, un effectif important d'entre eux a bénéficié d'une prise en charge pour de l'e-learning. Toujours pour les avocats, la plupart des formations collectives sont financées dans le cadre de leur organisation par les CRFPA (Centre régional de formation professionnelle des avocats) et les organisations syndicales, le tout encadré par une grille validée par le CNB (Conseil national des barreaux). Là encore, le FIF PL prouve sa capacité à s'adapter pour accompagner chaque profession en s'adaptant à son organisation et ses exigences.

Les dizaines de formations financées par le FIF PL pour les professions du droit, en particulier pour la mise à jour de leurs compétences juridiques, soulignent là encore le haut niveau d'expertise que ces professionnels doivent maintenir. Une expertise indispensable à la bonne marche d'une société dont l'encadrement juridique est en perpétuelle expansion. Ces professions, le plus souvent réglementées dans un objectif de protection des citoyens, jouent-elles un rôle d'interface et d'accompagnement. Sans elles, les citoyens vivraient au pays de Kafka tandis que les pouvoirs publics seraient dans l'incapacité d'appliquer les règles produites sans discontinuer par le législateur et l'appareil administratif.

NOMBRE DE DOSSIERS 2014	NOMBRE DE DOSSIERS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	NOMBRE DE STAGIAIRES 2014	NOMBRE DE STAGIAIRES 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	MONTANT ENGAGEMENTS 2014	MONTANT ENGAGEMENTS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013
14 809	11 422	+29,65%	29 098	24 720	+17,71%	8 246 893,48	6 012 514,07	+37,16%



Nombre de stagiaires



SECTION SANTÉ en chiffres



SECTION SANTÉ

- Section SANTÉ
- Activités Hospitalières
 - Biologistes
 - Chirurgiens-Dentistes
 - Diététiciens
 - Infirmiers
 - Masseurs-kinésithérapeutes
 - Orthophonistes
 - Orthoptistes
 - Pédicures-Podologues
 - Pharmaciens
 - Sages-Femmes
 - Vétérinaires

Les principales évolutions

Les professions rattachées à la section santé ont vu les montants engagés par le FIF PL pour la formation continue de leurs membres passer de 17,35 millions d'euros en 2013 à 18,37 millions en 2014, soit une progression de 5,92 %, pour les formations classiques. Cette plus faible progression que les autres sections n'empêche pas la section santé de continuer à être celle qui engage les montants les plus importants, soit 37,84% des budgets gérés directement par les professions.

47 965 professionnels ont été accompagnés dans leur démarche de formation continue en 2014. Ce chiffre est en baisse de 13,02% par rapport à 2013. Cette moindre mobilisation s'explique par l'attentisme des professionnels de santé libéraux sur le devenir de leur formation professionnelle continue après l'annonce d'une réforme qui n'a, finalement, concerné que le DPC.

On remarquera, par ailleurs, que dans cette section, le nombre de dossiers présentés (42 645) et le nombre de professionnels pris en charge (47 965) sont relativement proches, ce qui traduit une démarche plutôt individuelle de formation continue.

En matière d'actions de formation financées par les fonds spécifiques (lire page 30), les montants engagés en 2014 s'élèvent à 6,59 millions d'euros supplémentaires, soit 49,69% des montants engagés sur cette enveloppe mutualisée. Ce sont les formations de longue durée et les bilans de compétence qui ont connu le plus de succès (respectivement 6,20 millions d'euros et 137 175 euros engagés) parmi les professionnels de la section. Le FIF PL a également engagé 78 350 euros pour la section au titre de la participation à un jury d'examen ou de VAE.

Les professions concernées

La section santé regroupe onze professions (codes NAF). Rappelons que ce sont des représentants de ces professions, issus des syndicats du secteur et adhérents à l'UNAPL, qui siègent à la section et qui valident ou non les demandes de prise en charge des formations (sauf pour certaines actions de formation prises en charge sur les fonds spécifiques).

2500
professionnels
bénéficiaires
d'une formation
de longue durée

Cette section regroupe les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes, les diététiciens, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes rééducateurs, les orthophonistes, les pédicures-podologues, les orthoptistes, les sages-femmes, les biologistes et les vétérinaires. Rappelons que les médecins ne sont ici pas concernés, bénéficiant d'un autre mécanisme de financement de leur formation continue en plus du dispositif du DPC (développement professionnel continu).

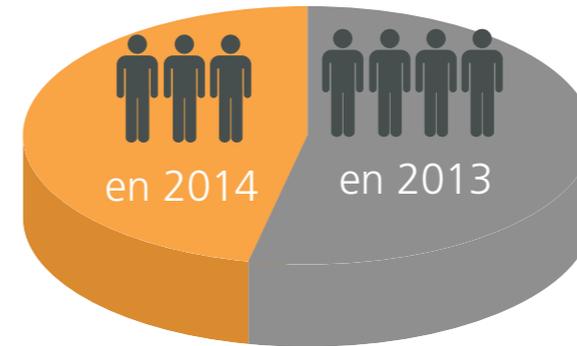
Les formations remarquées

La section santé a financé près de 230 formations différentes en 2014. Chacune d'elles a mobilisé d'une à plusieurs centaines de membres de la profession concernée. Fait important, près de 2500 professionnels libéraux de cette section ont bénéficié d'une prise en charge pour une formation de longue durée, financée grâce aux fonds spécifiques.

Les formations continues de professionnels de santé libéraux prises en charge par le FIF PL peuvent être classées en trois principales catégories : les formations d'amélioration de l'exercice et des relations aux patients, les formations d'adaptation à l'évolution du cadre réglementaire, et, bien entendu, les formations sur les compétences « cœur de métier ». Certaines thématiques de formation recoupent d'ailleurs celles prises en charge partiellement par le dispositif de DPC (Développement professionnel continu). Certaines professions ont d'ailleurs décidé que le FIF PL pouvait intervenir en complément de financement.

Parmi les formations sortant du lot en 2014, sans surprise, les pharmaciens se sont massivement portés vers les sessions relatives à la thérapie en officine, prenant ainsi à bras-le-corps les nouvelles possibilités données par leur nouvelle convention, dont l'entretien phar-

NOMBRE DE DOSSIERS 2014	NOMBRE DE DOSSIERS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	NOMBRE DE STAGIAIRES 2014	NOMBRE DE STAGIAIRES 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	MONTANT ENGAGEMENTS 2014	MONTANT ENGAGEMENTS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013
42 645	47 558	-10,33%	47 965	55 146	-13,02%	18 372 708,16	17 346 246,43	+5,92%



Nombre de stagiaires

Nombre de dossiers



maceutique. Cette profession a d'ailleurs bénéficié du fonds de solidarité et de la réserve conjoncturelle du FIF PL pour des formations sur les nouveaux modes de rémunération. Les chirurgiens-dentistes ont également pu bénéficier de ce dispositif en plus de leur enveloppe propre pour se former à la mise en place en 2014 de la CCAM (classification commune des actes médicaux) dans leur profession. Des chirurgiens-dentistes pour lesquelles le FIF PL a financé majoritairement des formations sur l'environnement réglementaire des cabinets et des formations sur leurs compétences métier. Ce dernier type de formation a eu également la préférence des masseurs kinési-

thérapeutes rééducateurs, des diététiciens, des orthophonistes, des pédicures podologues, des orthoptistes, des sages-femmes, des biologistes, des vétérinaires et des infirmiers. Ces derniers ont toutefois été nombreux à se former aux outils de coordination avec les autres professions de santé. Il est à noter également qu'une proportion importante des formations financées pour les biologistes médicaux concernait la qualité. Logique, quand on sait qu'ils sont en pleine période d'accréditation de leurs laboratoires. Des formations sur l'accueil des personnes handicapées ou sur l'optimisation de l'exercice libéral sont également à souligner. L'en-

semble du tableau des formations, là encore, dessine assez fidèlement les évolutions de ces professions et des exigences de notre société à leur rencontre. Avec, comme pour les autres professions libérales, la nécessité de maintenir un haut niveau d'expertise.

SECTION TECHNIQUE en chiffres

**MONTANT
DES ENGAGEMENTS**

+54%*

*+54,30% de 2013 à 2014,
soit 18 262 648,73 €



EN HAUSSE



**NOMBRE
DE DOSSIERS 2014**

29 257

CONTRE 23 979 DOSSIERS
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 22,01%

**NOMBRE
DE STAGIAIRES 2014**

30 397

CONTRE 24 726 STAGIAIRES
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 22,94%



SECTION TECHNIQUE

Section TECHNIQUE

Agents Commerciaux
Agents Généraux d'Assurance
Artistes (cotisant à l'URSSAF)
Conseils en Affaires et Gestion
Conseils en Systèmes Informatiques
Editeurs de Logiciel
Enseignants dans le privé
Experts d'Assurance
Experts-Comptables /
Commissaires aux Comptes
Formateurs
Graphistes
Psychologues /
Psychothérapeutes /
Psychanalystes
Secrétaires / Interprètes
Autres professions

Les nombreuses professions de la section technique sont celles qui ont particulièrement nourri la croissance des prises en charge en 2014, que ce soit pour les formations classiques ou celles financées sur les fonds spécifiques.

Les principales évolutions

Les professions rattachées à la section technique ont vu les montants engagés par le FIF PL pour la formation continue de leurs membres passer de 11,85 millions d'euros en 2013 à 18,28 millions en 2014, soit une progression de 54,30 %, pour les formations classiques. La section technique a ainsi engagé 37,65 % des budgets gérés directement par les professions.

Ce ne sont pas moins de 30 397 professionnels libéraux qui ont été accompagnés dans leur démarche de formation continue, soit une progression de 22,94 % par rapport à l'année 2013. Dans cette section, le nombre de dossiers présentés (29 257) et le nombre de professionnels pris en charge (30 397) sont relativement proches, ce qui traduit une démarche plutôt individuelle de formation continue. En matière d'actions de formation financées par les fonds spécifiques, les montants engagés en 2014 s'élèvent à 5,05 millions d'euros supplémentaires, soit 38,08 % des montants engagés sur cette enveloppe mutualisée. Ce sont les formations de longue durée, les formations de conversion et les bilans de compétences qui ont connu le plus de succès (respectivement 4,14 millions d'euros, 376 053 euros et 343 985 euros engagés) parmi les professionnels

de la section. Le FIF PL a également engagé 157 331 euros pour la section au titre des VAE et des examens qualifiants internes à une profession.

Les professions concernées

La section technique regroupe un très grand nombre de professions (plus d'une cinquantaine de codes NAF). Rappelons que se sont des représentants de ces professions, issus des syndicats du secteur adhérents à l'UNAPL, qui siègent à

+2000
professionnels
bénéficiaires
d'une formation
de longue durée

la section et qui valident ou non les demandes de prise en charge des formations (sauf pour certaines actions de formation prises en charge sur les fonds spécifiques). Sans tous les énumérer, citons les graphistes, les agents commerciaux, les gestionnaires de portefeuilles, les agents généraux d'assurance, les experts en assurance, les experts automobiles, les conseils en système informatique,

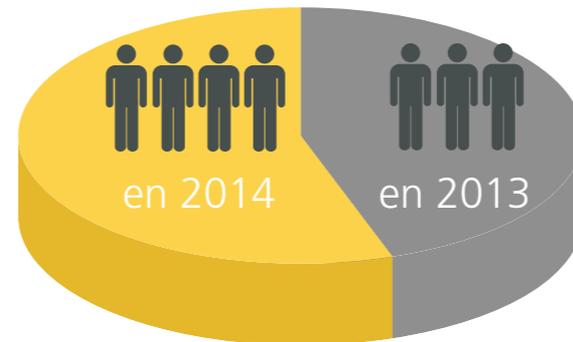
les éditeurs de logiciels, les professionnels du traitement de données ou des banques de données, les professionnels des activités comptables, les conseils en affaires et gestions, les administrateurs d'entreprises, les gestionnaires de support de publicité, les conseils en publicité, les professionnels de l'enquête et de la sécurité, les interprètes et traducteurs, les organisateurs de foires et salons, les professionnels des services annexes à la production, tous les enseignants du privé, les ostéopathes, les chiropracteurs, les ergothérapeutes psychomotriciens sophrologues, les psychanalystes, les hypnothérapeutes, les graphologues...

Les formations remarquées

La section technique a financé tout ou partie de centaines de formations en 2014. Chacune d'elles a mobilisé un à plusieurs dizaines de membres des professions concernées. Les professionnels libéraux de cette section ont également été plus de 2000 à bénéficier d'une prise en charge pour une formation de longue durée, financée grâce aux fonds spécifiques. Il s'agit du plus gros contingent en la matière, après celui des professions de santé.

Le nombre de professionnels libéraux de cette section ayant bénéficié d'une prise en charge de leur formation continue (30 397)

NOMBRE DE DOSSIERS 2014	NOMBRE DE DOSSIERS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	NOMBRE DE STAGIAIRES 2014	NOMBRE DE STAGIAIRES 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	MONTANT ENGAGEMENTS 2014	MONTANT ENGAGEMENTS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013
29 257	23 979	+22,01%	30 397	24 726	+22,94%	18 282 648,73	11 848 626,36	+54,30%



Nombre de stagiaires

Nombre de dossiers



combiné à la diversité des professions de cette section (plus de cinquante) rend impossible l'exercice d'en faire un résumé complet. Cette section est en tout cas remarquable pour son dynamisme et l'appétit de formation des professions qui y sont rattachées. Elle reflète également la montée en puissance des professions libérales autour du développement personnel et d'une recherche de nos compatriotes d'équilibrer leur mode de vie moderne. Ces professionnels, comme les ostéopathes très présents dans cette section technique, exercent en outre des métiers très exigeants en formation continue, le travail et la progression personnels du professionnel étant à la base de la qualité de la prestation proposée.

On retrouve cependant dans cette section les mêmes types de demandes que dans les autres, à savoir la possibilité de financer des formations continues relatives au « cœur de métiers », mais aussi à l'exercice, à son environnement réglementaire et enfin aux outils informatiques, que ce soit les logiciels ou la maîtrise d'un environnement « digital » de plus en plus structurant pour les professionnels libéraux aussi. Comme dans d'autres sections, certaines professions, comme les agents généraux d'assurance ou les métiers de conseil, doivent aussi faire face à une structuration en entreprise libérale qui demande l'acquisition de compétences en gestion et en management. Les professions de cette section sont également en

demande de formation en langue. Enfin, de façon similaire à ce qui peut s'observer dans la section cadre de vie, les demandes de formations reflètent également la présence croissante des auto-entrepreneurs, même si leur part dans les montants engagés par le FIF PL reste modeste.

LES FONDS SPÉCIFIQUES en chiffres

**MONTANT
DES ENGAGEMENTS**

+243%*

*+234,24% de 2013 à 2014,
soit 14 735 212,41 €



TRÈS FORTE HAUSSE

FONDS SPÉCIFIQUES

**NOMBRES
DE DOSSIERS 2014**

6 643

CONTRE 2 509 DOSSIERS
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 164,77%

**NOMBRES
DE STAGIAIRES 2014**

12 150

CONTRE 6 945 STAGIAIRES
EN 2013 SOIT UNE
AUGMENTATION DE 74,95%



FONDS SPÉCIFIQUES

Actions de formations sur fonds spécifiques

Une très forte progression en 2014 pour toutes les professions

Les actions de formations financées sur fonds spécifiques concentrent les plus forts taux de progression de l'année 2014. Avec un vrai succès des formations de longue durée.

Les principales évolutions

Les actions financées sur fonds spécifiques, c'est-à-dire gérées au niveau interprofessionnel du FIF PL (lire l'encadré), recouvrent une grande variété d'actions, complémentaires aux actions de formation classique prises en charge par chaque profession dans le cadre des quatre sections du FIF PL. Ces fonds spécifiques sont récents puisqu'ils ont été créés en 2013, à la suite de l'augmentation de la Contribution à la formation professionnelle (CFP) pour répondre aux nouveaux besoins des professionnels libéraux. Les progressions enregistrées sont spectaculaires :

- les montants engagés sont passés de 4,29 millions d'euros en 2013 à 14,73 millions d'euros en 2014. La progression est de 243,24 %, alors que celle des fonds engagés par les sections pour les formations classiques n'est « que » de 29,53 %. Mais il convient de resituer cette progression dans l'ensemble de l'activité du FIF PL : la part des fonds spécifiques dans l'ensemble des montants engagés en 2014 par le FIF PL est de 23,28 % (rappelons qu'ils n'existaient pas en 2012).
- 6 643 dossiers ont été validés en 2014 contre 2 509 en 2013, soit une hausse de 164,77 %.
- 12 150 professionnels libéraux en 2014 contre 6 945 en 2013 ont

été pris en charge, soit une augmentation à aussi impressionnante de 74,95 %.

Grand succès des formations de longue durée

Les formations de longue durée rencontrent un très vif succès. C'est l'action de formation financée sur fonds spécifiques qui a progressé le plus fortement en 2014 (+282 %). Le nombre de professionnels libéraux pris en charge est

+282%
de formations
longue durée

ainsi passé de 1 287 en 2013 à 4 928 en 2014, les montants engagés passants de 2,11 millions d'euros à 11,23 millions d'euros (+431 %). Ces formations de longue durée ont essentiellement été suivies par les professionnels des sections technique et santé, respectivement bénéficiaires de 36,89 % et 55,29 % des montants engagés.

Quant aux VAE et aux examens qualifiants internes aux professions, en augmentation de 77,16 % par rapport à 2013, ils sont particulièrement courus par les professions de la section technique qui représentent 78 % des montants engagés.

Mais c'est, en fait, l'ensemble des actions de formation qui augmente. Le financement des participations à des jurys d'examen et de VAE a augmenté de 280 %, essentiellement dans les sections santé et technique à aussi. Les bilans de compétences et les formations de conversion connaissent également une augmentation importante de respectivement 90,72 % et 63 %, reflétant malheureusement le fait que la crise économique n'épargne pas le monde libéral.

Précisons que la forte prépondérance en pourcentage des fonds engagés des sections santé et technique dans ces actions de formation est en grande partie liée au fait que ces sections regroupent les plus forts bataillons de professionnels libéraux du FIF PL. Cela ne signifie donc pas que les professionnels des sections cadre de vie et juridique se désintéressent de ce type d'actions de formation, en particulier pour les formations de longue durée, de bilans de compétences et de VAE où les demandes sont soutenues de leur part.

Enfin, les chiffres relatifs aux fonds spécifiques montrent que le FIF PL a également augmenté son aide à l'installation et à la création/reprise d'entreprises libérales en soutenant

106 dossiers représentant 1 219 professionnels libéraux dans cette démarche. Le fort décalage entre le nombre de dossiers et de professionnels illustre essentiellement

que les installations et créations se font essentiellement sous forme d'exercice regroupé.

NOMBRE DE DOSSIERS 2014	NOMBRE DE DOSSIERS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	NOMBRE DE STAGIAIRES 2014	NOMBRE DE STAGIAIRES 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013	MONTANT ENGAGEMENTS 2014	MONTANT ENGAGEMENTS 2013	EVOLUTION EN % 2014 // 2013
6 643	2 509	+164,77%	12 150	6 945	+74,95%	14 735 212,41	4 293 005,14	+243,24%

Les fonds spécifiques et les actions de formation financées

Les fonds spécifiques se distinguent des autres fonds engagés par le FIF PL par leur gestion mais aussi par les types d'actions de formation qu'ils financent. Contrairement aux fonds dits « à gérer par les professions » et qui sont gérés, comme leur nom l'indique, par chaque profession regroupée au sein des quatre sections (cadre de vie, juridique, santé, technique), les fonds dits spécifiques sont mutualisés et gérés par les instances transversales du FIF PL, à savoir le Conseil de gestion et le Bureau.

Ces fonds permettent d'accompagner les professionnels libéraux dans :

- des formations de longue durée (plafond 2014 de 3 000 euros par professionnel pour les formations prioritaires) ;
- des VAE (validation des acquis de l'expérience) et des diplômes qualifiants internes à une profession (plafond 2014 de 1 000 euros par an et par professionnel) ;
- des bilans de compétences (plafond 2014 de 1 500 euros par an et par professionnel) ;
- des formations de conversion (plafond 2014 de 2 000 euros par an et par professionnel) ;
- des aides à l'installation et à la création/reprise d'entreprises libérales (plafond 2014 de 300 euros par jour, limité à 5 jours par an et par professionnel) ;
- et enfin des participations à des jurys d'examen ou de VAE (plafond 2014 de 300 euros par jour, limité à 4 jours par an et par professionnel).

Ils permettent aussi de financer des actions collectives telles que les formations construites par l'ONIFF PL (Office national d'information sur les formalités et les formations des professions libérales) et les ORIFF PL, déclinaison régionale de l'ONIFF PL.

Il est important de préciser qu'au vu du très fort succès rencontré en 2014 et afin de privilégier le nombre de professionnels libéraux accompagnés, les plafonds ont été réajustés en 2015 (lire page 34).



OBJECTIF 2015 : MAÎTRISER LA MONTÉE EN PUISSANCE

Depuis deux ans, le FIF PL a incontestablement franchi une nouvelle étape dans son développement et doit gérer une augmentation constante des demandes de prise en charge. Un succès que le FIF PL entend maîtriser afin de maintenir la qualité de son service sans en alourdir les coûts.

Le FIF PL a décidé de mettre en place une politique offensive de prise en charge des formations afin que les professionnels libéraux voient immédiatement l'effet positif pour eux de l'effort qui leur a été demandé en 2012 avec l'augmentation de leur contribution. C'est grâce aux nouveaux financements procurés par une Contribution à la

formation professionnelle (CFP) à 93 euros en 2014, que davantage de formations ont été financées, que certaines d'entre elles l'ont été à une hauteur plus conséquente que jusqu'alors, et que davantage de professionnels libéraux ont eu accès aux prises en charge du FIF PL.

Les plafonds de prise en charge des formations classiques sont donc passés en 2014 à 1 750 euros, tandis que les nouvelles actions de formations prises en charge par le fonds spécifiques bénéficiaient de prise en charge importante (3 000 euros pour une formation longue durée par exemple). Le succès a été immédiat et en 2014 le FIF PL a pris en charge 10 000 dossiers de

plus qu'en 2013 (100 513 contre 90 874) pour un montant de 63,27 millions d'euros (contre 41,76 millions l'année précédente). Une augmentation qui devrait se poursuivre puisque les services du FIF PL ont prévu en 2015 une nouvelle augmentation de 10% du nombre des dossiers de demandes de prise en charge.

Maîtrise de la croissance

Le FIF PL a toutefois décidé de rester vigilant et de tirer les conséquences de ce succès. La forte augmentation du nombre de dossiers déposés démontre qu'un nombre

croissant de professionnels libéraux souhaite s'engager dans une démarche de formation professionnelle continue. Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une prise en charge, tout en repoussant au maximum le moment où une nouvelle augmentation de la CFP sera nécessaire pour faire face à la demande, les instances du FIF PL ont décidé de réajuster les plafonds de prise en charge en 2015. Le plafond repasse ainsi à 1 500 euros (au lieu de 1 750 euros en 2014) pour les formations classiques et, par exemple, à 2 000 euros pour les formations de longue durée (au lieu de 3 000 euros).

« Zéro papier » en septembre 2015

En parallèle, les équipes du FIF PL sont mobilisées sur l'objectif « zéro papier » prévu pour septembre 2015 qui doit permettre de fluidifier et faciliter les enregistrements des demandes de prise en charge. Mis en chantier en 2014, ce nouveau fonctionnement va permettre d'optimiser l'organisation administrative grâce à son passage à l'ère digitale. À compter de septembre 2015, l'ensemble des demandes se fera en ligne, ce qui devrait permettre d'absorber l'augmentation du nombre de

dossiers à traiter sans avoir à « recalibrer » l'équipe administrative. Mais surtout, dans une logique de qualité de service, il va permettre aux professionnels libéraux de déposer facilement, en quelques clics, leur demande de prise en charge, à tout moment, y compris en dehors des heures d'ouverture des bureaux. Pour autant, le FIF PL ne se déshumanise pas, et s'il se « challenge » pour améliorer et rendre toujours plus rapide le traitement des dossiers, ses collaborateurs restent à l'écoute et joignables.



UNE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE EN RECHERCHE PERMANENTE D'EFFICACITÉ

L'équipe administrative du FIF PL fait face à l'augmentation des demandes en cherchant à optimiser son organisation. Maîtrise et innovation sont à l'ordre du jour.

L'augmentation des contributions et la création depuis 2013 des fonds spécifiques permettant de prendre en charge de nouveaux types d'actions de formation ont fait sensiblement augmenter le nombre de dossiers à traiter par l'équipe administrative du FIF PL. Elle a dû ainsi traiter 10 000 dossiers de plus en 2014 qu'en 2013. Pour y faire face, l'équipe s'est renforcée de quatre personnes lors de ces deux dernières années pour atteindre aujourd'hui l'équivalent de 54 temps pleins.

Préparation et suivi des dossiers

L'équipe administrative prépare les dossiers des demandeurs pour leur examen par les instances décisionnaires composées des représentants des professionnels libéraux. Elle intervient également en aval en notifiant la validation ou non de la prise en charge et en effectuant le paiement du professionnel libéral une fois la formation faite et les ultimes justificatifs fournis (voir ci-après le parcours d'un dossier de

demande de prise en charge). A noter que l'accord de prise en charge se fait désormais dans des délais très courts.

Mais la poursuite prévisible de l'augmentation du nombre de dossiers de prise en charge (une augmentation de leur nombre de 10% est attendue en 2015) a nécessité une réflexion en profondeur sur l'organisation des services. Le FIF PL s'est en effet fixé comme objectif d'améliorer la gestion de la file active des dossiers de demande de prise en charge tout en maîtrisant ses coûts de gestion. D'une part ces derniers sont encadrés réglementairement, et d'autre part les gestionnaires professionnels du FIF PL estiment que la collecte annuelle de 55 millions d'euros, issue des contributions de leurs confrères doit servir avant tout au financement de leurs actions de formation et ne doit pas être absorbée dans le fonctionnement de la structure FIF PL, qui demeure maîtrisé.

Optimisation et objectif Zéro papier

Cette réflexion a donc été menée en 2013 et 2014 pour faire plus et mieux avec une équipe administrative en évolution très maîtrisée. L'année 2014 a ainsi permis

d'améliorer les processus de traitement des dossiers et de renforcer l'outil informatique du FIF PL. Elle a aussi été consacrée à l'élaboration de l'objectif « Zéro papier » dont la mise en œuvre a été programmée pour septembre 2015.

L'année écoulée a donc été l'occasion d'un travail qui n'est pas perçu de l'extérieur, mais qui a fortement mobilisé les équipes de conception pour la réalisation d'une nouvelle plateforme d'enregistrement en ligne des demandes de prise en charge adressées par les professionnels libéraux. Cette plateforme a été mise en ligne en fin d'année 2014. Elle a déjà permis d'enregistrer 10 000 dossiers sur les trois premiers mois de 2015, soit l'équivalent de 50% des demandes faites en ligne sur l'ensemble de l'année 2014. Après cette période de « rodage » et de mise au point, cette plateforme deviendra, en septembre 2015, la modalité unique de dépôt des demandes de prise en charge.



VALIDATION DES DOSSIERS COLLECTIFS

Les demandes de prise en charge collective de formation, telles les formations à l'installation organisées par les ORIF-PL (Office régional d'information, de formation et de formalités des professions libérales), sont soumises à une procédure de validation différente. Après réception et vérification du dossier par le service administratif :

- Le dossier est étudié par la Commission de section qui donne un avis.
- En cas d'avis favorable, le Bureau est appelé à valider le dossier (rarement refusé à ce stade). L'acceptation est notifiée à ce moment aux demandeurs.
- Le Conseil de gestion entérine par la suite la décision du bureau.



PARCOURS TYPE D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Enregistrement du dossier

Pour constituer le dossier de demande d'aide, peu de justificatifs à produire : l'attestation de cotisation URSSAF au FIF PL, l'attestation d'inscription au répertoire SIRENE, le programme, le devis de la formation et un RIB.

Par courrier

Réception du dossier par courrier - numérisation du dossier et intégration à la GED (Gestion électronique des documents) - Attribution d'un numéro de dossier.

En ligne (via la plateforme internet du FIF PL).

Création d'un compte en ligne par le professionnel libéral – envoi automatique et immédiat des login et mot de passe – enregistrement en ligne par le professionnel libéral de sa demande de prise en charge de formation.

À savoir : l'enregistrement en ligne deviendra en septembre 2015 l'unique voie d'enregistrement de demande de prise en charge.

1

2

Préparation du dossier

Vérification de l'état du dossier et vérification des droits du professionnel libéral par l'équipe administrative.

3

Examen du dossier par un représentant de la profession

Le dossier est étudié par un représentant de la profession qui le valide ou le rejette. Les dossiers de demande collectifs ont un circuit de validation spécifique (cf. ci-contre).

4

Envoi d'accord préalable de prise en charge

L'équipe administrative fait parvenir l'accord préalable au professionnel libéral.

Le demandeur qui s'est vu refuser une demande de prise en charge a la possibilité de faire un recours gracieux auprès du FIF PL pour demander que son dossier soit de nouveau examiné.

5

Règlement de la prise en charge

Une fois que l'action de formation pour laquelle la prise en charge est accordée, est faite par le professionnel libéral, ce dernier envoie au FIF PL l'attestation de présence et la facture acquittée de la formation (via la plateforme ou par courrier). Le FIF PL règle alors la prise en charge prévue directement au demandeur.

LES MEMBRES DU BUREAU

Président

Monsieur Stéphane FANTUZ

Secrétaire Général

Monsieur Philippe DENRY

Trésorier

Monsieur Gérard BRANDELY

Trésorier-Adjoint

Maître Philippe KLEIN

Président de la Section Technique

Monsieur Pierre JAEGER

Président de la Section Santé

Docteur Bernard DUCHAUSOIS

Présidente de la Section Juridique

Maître Laurence ACQUAVIVA-FRANCESCHI

Président de la Section Cadre de Vie

Monsieur Jean-Francois SABIA



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION DU FIF PL

(Remise à jour le 13 mars 2015)

SECTION AMENAGEMENT CONSTRUCTION ET CADRE DE VIE

Le Président de la Section : Monsieur Jean-François SABIA

PROFESSION	ORGANISATION(S) PROFESSIONNELLE(S)	PRÉSIDENT(E)	REPRÉSENTANT(E)	SUPLÉANT(E)
Architectes 7111 Z	UNSA Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes	Mme Marie-Françoise MANIERE	M. Jean-Claude SAUVAGE	M. Jean-Michel ROCHE
Architectes d'Intérieur 7111 Z	CFAI Conseil Français des Architectes d'Intérieur	M. Bernard MEIGNAN	M. Godefroy THOUVENIN	
Conservateurs Restauteurs 9102 Z, 9103 Z, 7220 Z	FFCR Fédération Française des Conservateurs -Restauteurs	Mme Anne-Elizabeth ROUAULT	Mme Florence DELNEF	M. Antonin RIOU
Economistes de la Construction 7490 A	UNTEC Union Nationale des Economistes de la Construction	M. Pierre MIT	M. Jacques ILTIS	M. Pascal ASSELIN
Géomètres Experts 7112 A	UNGE Union Nationale des Géomètres Experts	M. Jérôme LEBOURG	M. Patrick GUEBELS	Mme Jocelyne FOREST
Guides Conférenciers 8552 Z, 8559 B	SNG-C Syndicat National des Guides-Conférenciers	Mme Hélène NORLOFF	Mme Andrée BOURALY	Mme Aurélie AUJARD
Ingénieurs Conseils 7112 B, 7490 B, 7120 B	CINOV Fédération des Syndicats des Métiers de la Prestation Intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique	M. Dominique SUTRA DEL GALY	M. Gilles CHARBONNEL	M. Jean-Marc GALLET DE SAINT AURIN

SECTION JURIDIQUE

Le Président de la Section : Me Laurence ACQUAVIVA-FRANCESCHI

PROFESSION	ORGANISATION(S) PROFESSIONNELLE(S)	PRÉSIDENT(E)	REPRÉSENTANT(E)	SUPLÉANT(E)
Administrateurs Judiciaires 6910 Z	ASPAJ Association Syndicale Professionnelle d'Administrateurs Judiciaires	Me Patrice BRIGNIER	Me Hubert LAFONT	Mme Christine FOURIER
	IFPPC Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives	Me Eric ETIENNE-MARTIN	M. Auréliano BOCCASILE	
Avocats 6910 Z	ACE Association des Avocats Conseils d'Entreprises	Me William FEUGERE	Me Christian LEROY	Me Bénédicte BURY-AVOCAP
	CNA Confédération Nationale des Avocats	Me Louis-Georges BARRET	Me Marc MANDICAS	
	FNUJA Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats	Me Anne-Lise LEBRETON	Me Emilie CHANDLER	
	SAF Syndicat des Avocats de France	Me Florian BORG	Me Sylvain ROUMIER	Me Vincent VIEILLE
Commissaires Priseurs 6910 Z	CNCPJ Chambre Nationale des Commissaires-Priseurs Judiciaires	Me Agnès CARLIER	Me Damien LIBERT	
Greffiers 6910 Z	ANGTC Association Nationale des Greffiers des Tribunaux de Commerce	Me Philippe BOBET	Me Pierre VETILLARD	Me Françoise PRINTEMS
Huissiers de Justice 6910 Z	UNHJ Union Nationale des Huissiers de Justice	Me Eric PIQUET	Me Arnaud BARBET	Me Thierry DOCO
Notaires 6910 Z	SNN Syndicat National des Notaires	Me Régis HUBER	Me Georges RABBE	

SECTION SANTÉ

Le Président de la Section : Docteur Bernard DUCHAUSOIS

PROFESSION	ORGANISATION(S) PROFESSIONNELLE(S)	PRÉSIDENT(E)	REPRÉSENTANT(E)	SUPPLÉANT(E)
Biologistes 8690 B	SDB Syndicat des Biologistes	M. François BLANCHECOTTE	M. Georges AIM	M. Pascal LAVIEVILLE
Chirurgiens dentistes 8623Z	CNSD Confédération Nationale des Syndicats Dentaires	Dr Catherine MOJAÏSKY	Dr Nicole CHAMBERAUD	Dr Muriel BILLON RHEM
	SFCD Syndicat des Femmes Chirurgiens-Dentistes	Dr Patricia HUEBER	Dr Karin VAN GARDEREN	
	UJCD – UD Union des Jeunes Chirurgiens-Dentistes – Union Dentaire	Dr Philippe DENOYELLE	Dr Sidney SARFATI	
Diététiciens 8690 F	AFDN Association Française des Diététiciens Nutritionnistes	Mme Isabelle PARMENTIER	Mme Agnès NATTIER	
Infirmiers 8690 D	FNI Fédération Nationale des Infirmiers	M. Philippe TISSERAND	Mme Nadine HESNART	M. Régis DUCATEZ
	ONSIL Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux	Mme Béatrice GALVAN	M. Yannick GIRAUDEL	Mme Sylvie COLS
Masseurs Kinésithérapeutes 8690 E	FFMKR Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs	M. Daniel PAGUESSORHAYE	M. Sébastien GUERARD	M. Christian CHATRY
	SNMKR Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs	M. Stéphane MICHEL	M. Marik FETOUH	Mme Stéphanie PALAYER MICHEL
Orthophonistes 8690 E	FNO Fédération Nationale des Orthophonistes	Mme Anne DEHETRE	Mme Catherine HENAULT	Mme Fabienne VANNIER
Orthoptistes 8690 E	SNAO Syndicat National Autonome des Orthoptistes	M. Laurent MILSTAYN	Mme Véronique DISSAT	Mme Agnès FERRY
Pédicures Podologues 8690 E	FNP Fédération Nationale des Podologues	M. Serge COIMBRA	Mme Dominique ROULAND	Mme Yolande GUIGANTI
Pharmaciens 4773 Z	FSPF Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	M. Philippe GAERTNER	Mme Marylène GUINARD	Mme Catherine LEYRISSOUX
	UNPF Union Nationale des Pharmacies de France	M. Jean-Luc FOURNIVAL	M. Jean SCHIES	M. Xavier CANDILLE
Sages-Femmes 8690 D	ONSSF Organisation Nationale des Syndicats de Sages Femmes	Mme Caroline RAQUIN	Mme Francine CAUMEL DAUPHIN	
	UNSSF Union Nationale des Syndicats de Sages Femmes Françaises	Mme Marie-Anne POUMAER	Mme Sophie FOUCHER	
Vétérinaires 7500 Z	SNVEL Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral	Dr Pierre BUISSON	Dr Eric FEVRIER	Dr Bernard HORGUE

SECTION TECHNIQUE

Le Président de la Section : Monsieur Pierre JAEGER

PROFESSION	ORGANISATION(S) PROFESSIONNELLE(S)	PRÉSIDENT(E)	REPRÉSENTANT(E)	SUPPLÉANT(E)
Agents Commerciaux 4611 Z, 4612 A, 4612 B, 4613 Z, 4614 Z, 4615 Z, 4616 Z, 4617 A, 4617 B, 4618 Z, 4619 A, 4619 B	FNAC Fédération Nationale des Agents Commerciaux	M. Hadj BELHAMITI	M. Franck DIDIER	
Agents Commerciaux de l'IMMOBILIER 4611 Z, 4612 A, 4612 B, 4613 Z, 4614 Z, 4615 Z, 4616 Z, 4617 A, 4617 B, 4618 Z, 4619 A, 4619 B	CNASIM Chambre Nationale Syndicale des Intermédiaires et Mandataires – Agents Commerciaux de l'Immobilier	M. Bruno GARREAU		
Agents généraux d'assurances 6622 Z, 6629 Z	AGEA Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généralistes d'Assurances	M. Hervé de VEYRAC	M. Jean-Olivier THEVENIN	M. Michel TROCHERIE
Chiropracteurs 8690 E, 8690 F	AFC Association Française de Chiropratique	M. Philippe FLEURIAU	Mme Audrey YARGUI	M. Luc MESME
Conseils en pro- priété Industrielle 6399 Z, 7410 Z, 7490 B, 7740 Z, 8291 Z, 8299 Z	ACPI Association des Conseils en Propriété Industrielle	M. Guillaume de la BIGNE	M. Christian CELANIE	M. Bruno LHERMET
Conseils et Experts Financiers 0240 Z, 7021 Z, 7022 Z, 8560 Z	CNCEF Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers	M. Didier KLING	M. Stéphane HUILLET	
	CCEF Compagnie des Conseils et Experts Financiers	M. André-Paul BAHUON		
Détectives et Enquêteurs 7490 B, 8010 Z, 8020 Z, 8030 Z	CNDEP Confédération Nationale des Détectives et Enquêteurs Professionnels	M. Yves CONVERSANO		
Enseignement 8510 Z, 8520 Z, 8531 Z, 8532 Z, 8541 Z, 8542 Z, 8552 Z, 8559 B	FNEP Fédération Nationale de l'Enseignement Privé	M. Patrick ROUX	M. Jean-Pierre JOUSSE	
Experts Comptables 6920 Z	ECF Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France	M. Julien TOKARZ	Mme Catherine HANSER	Mme Juliette BENOIST D'ETIVEAUD
	IFEC Institut Français des Experts- Comptables et des Com- missaires aux Comptes	M. Charles-René TANDÉ	Mme Nicole CALVINHAC	Mme Muriel CORREIA BONNEFONT

PROFESSION	ORGANISATION(S) PROFESSIONNELLE(S)	PRÉSIDENT(E)	REPRÉSENTANT(E)	SUPLÉANT(E)
Experts en Assurance 6621 Z, 6622 Z, 6629 Z	CNIEI Compagnie Nationale des Ingénieurs Experts Industriels	M. Jean-Rémi HODENT	M. Jean-Pierre GIRERD	
Experts en Automobile 6621 Z, 6622 Z, 6629 Z	ANEA Alliance Nationale des Experts en Automobile	M. Philippe OUVARD	M. Guy NALLET	M. Lionel NAMIN
Formateurs 8551 Z, 8559 A	CSFC Fédération des Chambres Syndicales des Formateurs Consultants	M. Michel FARHI	Mme Marie-Christine LLORCA	
Graphologues 7810 Z, 9609 Z	SGPF Syndicat des Graphologues Professionnels de France	Mme Claude TOFFART-DERREUMAUX	Mme Martine DOMONT	Mme Isabelle BASILE
Hypothérapeutes 8690 F	SNH Syndicat National des Hypothérapeutes	Mme Charlotte DE BOUTEILLER	M. Patrick DUQUOC	
Ingénieurs Conseils 6202 A, 5821 Z, 5829 A, 5829 B, 5829 C, 6201 Z, 6202 B, 6209 Z, 6203 Z, 6311 Z, 6312 Z, 7320 Z, 7810 Z, 7830 Z	CINOV Fédération des Syndicats des Métiers de la Prestation Intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique	M. Dominique SUTRA DEL GALY	Mme Marie-Andrée PREVOT	
Interprètes Traducteurs 7430 Z	SFT Syndicat National des Traducteurs Professionnels	M. Graham MACLACHLAN	Mme Dominique DURAND-FLEISCHER	Mme Caroline SUBRA-ITSUTSUJI
Ostéopathes 8690 E, 8690 F	SFDO Syndicat Français des Ostéopathes	M. Philippe STERLINGOT	Mme Tiphaine GOUILLIARD	M. Gérald EMMANUELLI
Psychologues 8690 F, 9609 Z, 7810 Z	PSY'G Groupement Syndical des Praticiens de la Psychologie - Psychothérapie - Psychanalyse	M. Alain NAISSANT		
	SNP Syndicat National des Psychologues	M. Jacques BORGY	M. Renaud DA	
	SPEL Syndicat des Psychologues en Exercice Libéral	Mme Marie-Ange HELIE		M. Jean-Marc SUZZARINI
Sténotypistes 8211 Z, 8219 Z, 8299 Z	AFSC Association Française des Sténotypistes de Conférences	Mme Myriam COISPEL		



www.fifpl.fr

104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
T. 01 55 80 50 00
F. 01 55 80 50 29